

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET REDEVANCES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, en la salle du conseil située au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, **LE JEUDI 19 MAI 2011 À 10 HEURES**, pour satisfaire aux taxes municipales, aux droits sur les mutations immobilières et toutes autres redevances municipales avec intérêt et frais subséquents encourus à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles sont vendus avec tous les bâtiments et dépendances construits dessus, s'il en est, et seront sujets à toutes les servitudes apparentes ou occultes, actives ou passives.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

L'enchère publique se déroule individuellement suivant l'ordre numérique de matricule desdits immeubles. L'enchère se fait de vive voix et l'immeuble concerné est octroyé au plus haut enchérisseur qui devient adjudicataire de l'immeuble.

La Ville peut enchérir et acquérir tout immeuble. Toutefois, l'enchère de la Ville ne peut dépasser le montant des taxes dues, redevances, intérêts, frais et créance prioritaire (ex. : taxes scolaires).

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, soit par chèque visé, par carte débit ou par argent comptant. Aucun chèque personnel n'est accepté. Le prix payé doit couvrir les frais suivants qui seront précisés lors de l'enchère : frais de publication, frais d'inscription au Bureau de la publicité des droits, droits au ministre des Finances représentant 3 % du prix de vente, taxes (TPS et TVQ).

L'adjudicataire est dès lors considéré comme propriétaire de l'immeuble et peut en prendre possession immédiatement. Par contre, l'ancien propriétaire peut, en payant le prix de vente plus intérêts et les frais encourus, redevenir propriétaire dans l'année qui suit la date de l'enchère publique.

Les lots ci-après mentionnés des cadastres du Québec, de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de la paroisse de Sainte-Cécile font partie de la circonscription foncière de Beauharnois.

LISTE DES IMMEUBLES

Matricule au rôle	Situation	Numéro de lot	Cadastre	Propriétaire inscrit au rôle	Adresse postale du propriétaire	Taxes et redevances municipales Montant dû au 19 mai 2011
5412-39-8733	47-53, rue Saint-Théodore	3 818 289	Cadastre du Québec	Francine Hamel	27, montée Chénier Coteau-du-Lac Qc J0P 1B0	6 711,29 \$
5613-22-9845	51, rue Victoria	2-3	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Légion canadienne, filiale-62	51, rue Victoria Salaberry-de-Valleyfield Qc J6T 1A1	58 819,38 \$
		135-211	Paroisse de Sainte-Cécile			

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 27 avril 2011.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier